

A Foix, le nouvel immeuble de la rue du Rival inauguré...

Vendredi 27 juin, la ville inaugurerait la résidence Les Bords d'Ariège, rue du Rival, marquant l'aboutissement d'un chantier aussi long que symbolique. Une opération de réhabilitation urbaine qui répond à une double exigence : revitaliser le centre ancien tout en offrant des logements sociaux de qualité.

L'ensemble des trois immeubles vétustes avait été acquis en urgence en 2019 et au prix de 270.000 euros par l'Etablissement public foncier d'Occitanie pour pouvoir imaginer un projet de réhabilitation. Malgré les résistances des défenseurs du patrimoine de la ville, opposés à la démolition de l'ancien bloc, les immeubles ont été détruits en 2021 pour que l'Office public de l'Habitat de l'Ariège puisse lancer le chantier, faisant une ouverture des plus réussies sur la rivière... quoique provisoire.

Le projet, d'un coût supérieur à 3 millions d'euros, a été confié à l'architecte mandataire Abdellatif Mourchid, épaulé par Flavien Pelle-Becker. Objectif : concevoir

douze logements sociaux répondant aux exigences modernes sans dénaturer cette rue du vieux centre, ni l'alignement visuel des immeubles. Lors de la pose de la première pierre, l'architecte avait souligné le cadre *"intellectuellement très intéressant, mais soumis à des contraintes techniques très importantes et patrimoniales très fortes"*. Pari réussi : côté rue, les façades beige clair font une continuité avec l'abatiale, et côté rivière, de larges baies vitrées et des terrasses ornées de bois ouvrent les appartements sur l'Ariège, assurant confort thermique, luminosité, et intégration dans le cœur de ville.

"La rue du Rival change de visage", insiste la maire de Foix, Marine Bordes, lors de l'inauguration. Elle soulignait aussi le développement du logement social en centre-ville : *"Sur les 587 logements sociaux à Foix, seuls 10 étaient dans le centre ancien il y a quelques années. Aujourd'hui, on en compte 13 rue de la Faurie, 12 de plus ici, et bientôt 17 à l'ancien Greta et 9 cours Gabriel Fauré."*

De son côté, Marie-France Vilaplana, présidente de l'OPH 09 propriétaire des lieux, voit dans ce chantier *"un exemple concret*



de ce que peut devenir le centre ancien de Foix", et un levier pour *"attirer de nouveaux investisseurs privés"*. Les ambitions de mixité sociale sont au cœur de cet investissement qui propose 12 logements, dont les premiers locataires vont arriver dans l'été.

C. B.

... et la circulation désormais interdite, sauf pour les riverains

L'annonce, dès le 24 juin en exclusivité sur le site de la Gazette ariégeoise, a suscité son lot de réactions, et pour cause : l'idée de fermer la rue du Rival à la circulation, une fois la réhabilitation des immeubles terminée, n'avait jamais été évoquée au moment de lancer le projet.

Et pourtant, quelques jours avant l'inauguration de la résidence des Bords d'Ariège (lire ci-dessus), la municipalité a publié un arrêté permanent. Lequel interdit dans cette rue du Rival, à compter du 1^{er} juillet 2025, *"la circulation et le stationnement à tous les véhicules"* sauf pour la desserte riveraine (accès et sortie des garages, véhicules des riverains, livreurs des immeubles riverains). Peu-

vent également continuer à emprunter la voie les véhicules des services publics, des services de secours et de collecte des ordures ménagères.

A noter que ces véhicules «ayants droit» devront plafonner leur vitesse à 20 km/h en vertu de la zone de rencontre du centre-ville. Mais le contresens cyclable y est interdit, en raison de la pente de la rue. Naturellement, tous les

vendredis (de 5h à 14h), toute circulation est interdite dans la rue du Rival, y compris pour les ayants droit, en raison du marché qui se tient place St-Volusien.

Si cette décision fait réagir, c'est que l'artère était traditionnellement utilisée comme déviation pour éviter le centre-ville, par les automobilistes en transit entre la rive droite de l'Ariège et la route

de St-Girons ou celle de la Barrière.. qui n'auront que pour seul choix que d'encombrer les Allées de Vilotte.

Pour la ville de Foix, *«la configuration étroite et pentue de la rue du Rival, l'absence de trottoirs, la présence d'un établissement commercial et l'augmentation du nombre d'habitants liée à la remise en état d'immeubles d'habitation»* nécessite d'édicter cette réglementation particulière de la circulation et du stationnement. Avec une certaine logique, si on veut redonner une attractivité résidentielle à cette rue.

La nouvelle réglementation doit

être matérialisée par une signalétique à l'entrée de la rue du Rival, ainsi que par la pose d'une barrière manuelle (comme celle utilisée pour la rue Labistour en période estivale). A noter que, de façon surprenante, l'interdiction de la circulation hors riverains s'applique également aux vélos, puisque l'arrêté porte sur *"tous les véhicules"* sans distinction.

A. C.